



CONVENTION DE LICENCE D'UTILISATION

Devolutions® Launcher

Cette Convention de licence d'utilisation s'applique au logiciel **Devolutions® Launcher**.

AVIS IMPORTANT POUR TOUS LES UTILISATEURS: VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA CONVENTION QUI SUIT AVANT DE TÉLÉCHARGER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. CETTE CONVENTION CONTIENT UNE CLAUSE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE.

EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL POUR LES FINS PERMISES AUX PRÉSENTES, VOUS CONSENTEZ À ÊTRE LIÉ AUX MODALITÉS ET CONDITIONS DE CETTE CONVENTION DE LICENCE D'UTILISATION. CETTE ACTION CONFIRME VOTRE CONSENTEMENT À Y ÊTRE PARTIE ET LIÉ, ET VOUS RECONNAISSEZ QUE CETTE CONVENTION EST VALIDE ET EXÉCUTOIRE À VOTRE ENDROIT AU MÊME TITRE QUE TOUTE ENTENTE SIGNÉE PAR VOUS. SI VOUS N'ÊTES PAS EN ACCORD AVEC TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE CONVENTION, VOUS DEVEZ VOUS ABSTENIR D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. VOUS CONFIRMEZ ET RECONNAISSEZ AVOIR EU L'OPPORTUNITÉ DE LIRE LA CONVENTION AVANT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. UNE COPIE DE CETTE CONVENTION EST DISPONIBLE ET PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE DU SITE WEB DE DEVOLUTIONS.

Cette Convention est conclue entre vous et Devolutions et établit les termes et conditions en vertu desquels nous acceptons de vous consentir une licence afin d'installer et d'utiliser le Logiciel.

Table des matières

1. [Définitions](#)
2. [Octroi de Licence](#)
3. [Restrictions liées à la Licence](#)
4. [Mises à jour et support à la clientèle](#)
5. [Codes de Licence et sécurité](#)
6. [Transfert de License](#)
7. [Titre, rétention des droits et propriété intellectuelle](#)
8. [Logiciels libres](#)
9. [Représentations et indemnisation](#)
10. [Garantie limitée](#)
11. [Limitations de responsabilité](#)
12. [Terme et résiliation](#)
13. [Amendements](#)
14. [Dispositions générales](#)

1. Définitions

Les termes définis ci-dessous ont la signification suivante :

Addenda relatif aux niveaux de support : réfère à l'Addenda relatif aux niveaux de support (tel qu'amendé, remplacé ou suppléé de temps à autres) accessible au <https://devolutions.net/fr/legal>, lequel fait partie intégrante de la Convention.

Amélioration : désigne toute amélioration, Mise à jour, traduction, fonctionnalité, outil ou module d'extension qui est incorporé(e) au Logiciel ou à la Documentation.



Convention: désigne la présente convention de licence d'utilisation, telle que celle-ci peut être amendée, remplacée ou suppléée de temps à autres, collectivement avec ses addendas et la Documentation.

Devolutions / nous / notre / nos: désigne Devolutions inc.

Documentation: signifie les manuels, guides, politiques et autres documents et spécifications techniques développés ou publiés par Devolutions en lien avec le Logiciel (incluant leurs amendements, modifications, suppléments ou nouvelles versions), disponibles sur le site web de Devolutions au <https://password.devolutions.net/fr/home/download>.

Données à caractère personnel: désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, soit une personne physique pouvant être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Garantie limitée : a le sens donné à ce terme à l'article 10(a) de la Convention.

Licence: a le sens donné à ce terme à l'article 2(a) de la Convention.

Licences publiques: signifie les licences publiques permettant d'utiliser, de reproduire et de distribuer les Logiciels libres en conjonction avec le Logiciel.

Logiciel: désigne le logiciel *Devolutions® Launcher*, en code objet, incluant ses Mises à jour et Améliorations.

Logiciels libres: désigne les logiciels libres incorporés au Logiciel, en tout ou en partie, en conformité avec les Licences publiques applicables.

Mises à jour: signifie toute nouvelle version du Logiciel ainsi que tout(e) mise à jour, mise à niveau, correctif, révision, supplément, ajout, modification, amélioration et maintenance développé(e) et incorporé(e) au Logiciel par Devolutions de temps à autre.

Ordinateur: signifie tout ordinateur, serveur, réseau ou appareil électronique sur lequel le Logiciel est installé ou à partir duquel un Utilisateur l'utilise ou y accède.

Suggestion: signifie toute suggestion, recommandation, rétroaction ou idée pour modifier ou améliorer le Logiciel qui nous est communiquée par un Utilisateur.

Travaux et Contenus: signifie collectivement le Logiciel, les Mises à jour, la Documentation, toute Amélioration et tous travaux et œuvres qui en sont dérivés (que ceux-ci soient conçus ou développés par Devolutions ou tout Utilisateur), ainsi que tout(e) configuration, fonctionnalité, interface, contenu, infographie, icône de bouton, logo, nom, marque, script, image, icône, œuvre artistique, photo, programme informatique, design, application, donnée, texte, graphique et fichier vidéo ou audio intégré(e) au Logiciel, incluant toute présentation, coordination, arrangement, mise en valeur ou sélection de l'un ou l'autre de ces éléments au sein du Logiciel, mais excluant tout Logiciel libre.

Utilisateur / vous / votre / vos: désigne toute personne installant et utilisant le Logiciel conformément à la Licence, suivant son acceptation des termes de la présente Convention.

2. Octroi de Licence

- (a) Licence générale. Sous réserve des modalités et conditions de la Convention, Devolutions vous octroie par les présentes une licence limitée, non-exclusive, non sous-licenciable et non-transférable (la « **Licence** ») vous autorisant à (i) installer, copier et utiliser le Logiciel pour fin d'accéder à *Devolutions® Password Server* et/ou *Devolutions® Password Hub* pendant le terme de votre Licence, (ii) télécharger, sauvegarder, imprimer, reproduire et utiliser la Documentation uniquement à des fins de support et d'assistance à l'utilisation du Logiciel,



et (iii) effectuer une copie du Logiciel à des fins d'archivage, de sauvegarde d'urgence ou de recouvrement, pourvu que ladite copie de sauvegarde ne soit utilisée à aucune autre fin. Vous reconnaissez que le Logiciel fait l'objet d'un droit de licence et non d'une vente, et que vous n'obtenez aucun titre ou droit de propriété dans celui-ci.

- (b) Autres logiciels requis. Le Logiciel est exclusivement destiné à être utilisé avec *Devolutions® Password Server* et/ou *Devolutions® Password Hub*, lesquels nécessitent l'achat de licences ou d'abonnements additionnels et sont gouvernés par des conventions de licence ou de service distinctes. Veuillez vous référer à la Documentation pour plus de détails.

3. Restrictions liées à la Licence

La Licence qui vous est octroyée est assujettie aux restrictions indiquées ci-dessous. Vous ne pouvez:

- (i) permettre l'accès ou l'utilisation du Logiciel par l'entremise de votre Licence à toute autre personne;
- (ii) procéder à une ingénierie inversée, désassembler, compiler ou décompiler le code objet du Logiciel, ou tenter par tout moyen de dériver, reconstruire ou découvrir son code source ou tout algorithme, format de fichier, programme ou interface sous-jacent;
- (iii) utiliser une version non-autorisée ou auto-modifiée du Logiciel;
- (iv) utiliser le Logiciel pour fin de développer des produits ou services concurrents;
- (v) utiliser le Logiciel d'une manière qui interfère ou perturbe son utilisation par toute autre personne;
- (vi) rendre publiquement disponible, distribuer, partager, louer, sous-licencier, céder, vendre ou transférer le Logiciel, ou l'exploiter à des fins commerciales, sauf tel qu'autorisé aux présentes;
- (vii) modifier, traduire, altérer ou améliorer le Logiciel ou la Documentation, incorporer ou combiner le Logiciel avec d'autres logiciels, ou créer toute œuvre qui en est dérivée;
- (viii) utiliser le Logiciel en violation des lois applicables, incluant sans limitation toutes lois ou réglementations en matière de propriété intellectuelle, de droit à la vie privée ou de protection des Données à caractère personnel.

4. Mises à jour et support à la clientèle

- (a) Mises à jour. Les Mises à jour peuvent être téléchargées et installées sans frais additionnel pendant la période de validité de votre Licence. Vous reconnaissez que le défaut d'installer une Mise à jour peut affecter ou limiter l'utilisation de certaines fonctionnalités du Logiciel ou limiter notre capacité de répondre adéquatement à vos demandes de soutien technique.
- (b) Support à la clientèle. Le niveau de support applicable dépendra du plan de support à la clientèle sélectionné lors de l'achat de votre Licence. Aucun support à la clientèle ne vous sera offert après l'expiration de votre Licence. Veuillez vous référer aux termes de l'Addenda relatif aux niveaux de support pour plus de détails, lesquels termes sont réputés faire partie intégrante de la Convention.

5. Code de Licence et sécurité

Vous êtes responsable d'assurer la sécurité et la confidentialité du code de Licence qui vous est émis pour activer la Licence. Nous n'avons aucune obligation de vérifier l'identité ou l'autorité de toute personne utilisant un code de Licence ou tentant de communiquer avec nous en votre nom, mais nous pouvons, à notre discrétion, valider son identité et demander toute preuve à cet égard. Vous acceptez de nous aviser immédiatement de toute utilisation non-

autorisée de votre code de Licence, et Devolutions n'est pas responsable des pertes causées par de tels accès ou usages non-autorisés. Votre code de Licence demeure la propriété de Devolutions et peut être annulé ou suspendu à tout moment sans préavis ou responsabilité en cas de défaut de vous conformer à la Convention.

6. Transfert de Licence

Vous ne pouvez transférer, céder ou sous-licencier la Licence, en tout ou en partie, ou l'un ou l'autre de vos droits ou obligations prévus à la Convention, sans obtenir le consentement préalable écrit de Devolutions. Devolutions a le droit de céder en tout temps ses droits, titres et intérêts dans le Logiciel et la Licence, ainsi que ses droits et obligations prévus à la Convention, et pourra exécuter ses obligations aux présentes par l'entremise de tiers consultants ou sous-contractants, en tout ou en partie.

7. Titre, rétention des droits et propriété intellectuelle

Vous reconnaissez que les Travaux et Contenus, incluant tout droit de propriété intellectuelle y afférent ou qui en découle, sont et demeurent la propriété exclusive de Devolutions et de ses successeurs et ayant-droits, et que vous n'avez aucun droit, titre ou intérêt dans les Travaux et Contenus autres que les droits de licence conférés expressément aux présentes. Devolutions se réserve tous droits qui ne vous sont pas expressément octroyés en vertu de la Convention. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, vous octroyez par les présentes à Devolutions une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de droits, sous-licenciable et transférable pour utiliser et exploiter de quelque manière que ce soit les Suggestions communiquées à Devolutions, sans droit de compensation, suivi ou autre restriction. Dans la plus grande mesure permise par la loi, vous renoncez irrévocablement et consentez à ne jamais exercer tout droit moral que vous pourriez détenir à l'égard d'une Suggestion. Dans la mesure où Devolutions utilise une Suggestion pour créer ou développer une Amélioration, toute telle Amélioration (incluant tout droit de propriété intellectuelle y afférent ou qui en découle) sera la propriété exclusive de Devolutions. Vous reconnaissez que les Travaux et Contenus sont protégés par les lois sur le droit d'auteur, les marques de commerce, les brevets et autres propriétés intellectuelles, et que toute violation ou tout détournement de ces droits de votre part donnera ouverture à notre droit de vous réclamer des dommages en vertu de ces lois.

8. Logiciels libres

Vous reconnaissez que: (i) le Logiciel peut incorporer des composantes de Logiciels libres qui font l'objet de Licences publiques; (ii) chaque Logiciel libre est régi par les termes de sa Licence publique; (iii) cette Convention ne restreint pas et ne vise pas à restreindre les droits qui vous sont conférés par les Licences publiques; et (iv) toutes les exclusions et limitations de garantie et de responsabilité prévues aux Licences publiques quant aux Logiciels libres s'appliquent à vous (le cas échéant), et Devolutions n'offre aucune (et n'est réputée offrir aucune) garantie expresse ou implicite ou indemnité à l'égard des Logiciels libres qui ne sont pas expressément offertes dans les Licences publiques.

9. Représentations et indemnisation

- (a) Représentations mutuelles. Chaque partie représente et garantit avoir le pouvoir, la capacité et l'autorité de conclure la Convention et d'exécuter ses obligations qui y sont prévues, et qu'elle est valablement liée par la Convention.
- (b) Représentation spécifique. Vous représentez et garantissez que vous utiliserez le Logiciel en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables, incluant sans limitation toutes lois relatives à la vie privée et la protection des Données à caractère personnel.
- (c) Vos obligations d'indemnisation. Vous prendrez notre défense et nous indemniserez ainsi que nos dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants et sociétés affiliées à l'égard de tout(e) perte, dépense, responsabilité, dommage, coût (incluant sans limitation les frais légaux et les honoraires raisonnables d'avocats) allégué(e) ou prouvé(e), ainsi que toute demande, réclamation ou poursuite déposée ou intentée à notre encontre par une tierce partie en lien avec ou découlant de (i) votre violation d'une représentation, garantie

ou autre obligation prévue à la Convention, (ii) votre utilisation du Logiciel effectuée en contravention de la Convention ou de la Documentation, (iii) toute action ou omission négligente commise par vous en cours d'utilisation du Logiciel, ou (iv) toute utilisation du Logiciel faite par vous en violation de droits de tiers, incluant sans limitation tout droit de propriété intellectuelle ou droit à la vie privée, ou en violation de toute loi ou tout règlement applicable.

10. Garantie limitée

- (a) Garantie limitée. Sauf tel que prévu ci-dessous, Devolutions garantit que le Logiciel fonctionnera de façon substantiellement conforme aux spécifications, fonctionnalités et opérations décrites dans la Documentation pendant le terme de votre Licence (la « **Garantie limitée** »).
- (b) Exclusions. La Garantie limitée ne s'applique pas (et vous renoncez par les présentes à tout droit ou recours à notre encontre) si le défaut de garantie survient en raison ou dans le cadre de l'une ou l'autre des situations suivantes: (i) tout défaut ou défaillance d'un Ordinateur; (ii) tout dysfonctionnement, défaut ou défaillance causé par un usage anormal ou abusif, un accident, une négligence, une installation, opération ou maintenance inappropriée, un vol, un vandalisme, un événement de force majeure, un acte terroriste, une panne de courant ou surtension, une défaillance de batterie, ou une défaillance ou insuffisance du réseau wi-fi; (iii) tout acte ou omission de votre part ou d'un tiers, incluant un acte de piratage informatique ou autre acte répréhensible, malicieux ou illégal, ou toute autre cause hors de notre contrôle raisonnable; (iv) toute défectuosité qui ne nous est pas divulguée à l'intérieur de votre période de Garantie limitée; (v) un dysfonctionnement causé par une défectuosité du matériel informatique ou autres logiciels installés sur vos Ordinateurs; (vi) le Logiciel n'est pas installé, mis à jour ou utilisé conformément à la Convention, la Documentation ou nos recommandations; ou (vii) toute utilisation du Logiciel en combinaison avec des technologies, équipements ou autres logiciels qui ne sont pas supportés ou compatibles. Sans limiter ce qui précède, Devolutions ne représente ou ne garantit aucunement que le Logiciel est ou sera compatible avec toutes les technologies, plateformes, environnements ou dispositifs (autres que ceux mentionnés spécifiquement dans la Documentation). Les disparités mineures dans la Documentation ne doivent pas être considérées ou traitées comme étant des erreurs dans le Logiciel.
- (c) Recours. Notre seule responsabilité et vos seuls recours en cas de violation de notre Garantie limitée seront, à notre option exclusive, de (i) déployer nos efforts commercialement raisonnables afin d'apporter les corrections, additions, modifications ou ajustements au Logiciel qui sont nécessaires afin qu'il opère conformément aux spécifications, fonctionnalités et opérations décrites dans la Documentation, (ii) remplacer le Logiciel par un autre logiciel conforme ayant des fonctionnalités substantiellement similaires ou (iii) rembourser à la personne applicable les frais de licence payés d'avance selon la date à laquelle vous nous avez rapporté le défaut de garantie. Nous ne garantissons aucunement que toutes les erreurs ou défectuosités rapportées seront corrigées à l'intérieur d'un certain délai ou qu'elles seront effectivement corrigées.
- (d) Exclusions. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSÉMENT SPÉCIFIÉE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET DEVOLUTIONS SE DÉGAGE EXPRESSÉMENT DE TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES (QUE CELLES-CI DÉCOULENT DES LOIS EN VIGUEUR, DU DROIT COMMUN, DES COUTUMES, DE L'USAGE OU AUTREMENT) QUANT À TOUTE QUESTION, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE DE TITRE, LA GARANTIE DE NON-VIOLATION DES DROITS DES TIERS (Y COMPRIS TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE), LA GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'EXACTITUDE, D'ACCESSIBILITÉ OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU LA GARANTIE IMPLICITE RÉSULTANT DE L'EXÉCUTION D'UNE OBLIGATION, D'UNE NÉGOCIATION OU D'UN USAGE DE COMMERCE. DEVOLUTIONS NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE À L'EFFET QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT D'ERREURS, DE VIRUS, D'INTERRUPTIONS OU AUTRES DÉFAILLANCES. DEVOLUTIONS NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DE TOUTE COMPOSANTE DE TIERS INCORPORÉE AU LOGICIEL OU INTERAGISSANT AVEC CE DERNIER. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, DEVOLUTIONS N'A AUCUNE OBLIGATION DE VOUS DÉFENDRE OU DE VOUS INDEMNISER À L'ÉGARD DE TOUTES RÉCLAMATIONS LIÉES À LA VIOLATION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIES ÉNUMÉRÉES CI-

DESSUS SONT EN ADDITION À (ET NON EN REMPLACEMENT DE) TOUTES AUTRES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS DE GARANTIE PRÉVUES AUX LICENCES PUBLIQUES APPLICABLES AUX LOGICIELS LIBRES, LESQUELLES SONT INCORPORÉES À CETTE CONVENTION PAR RÉFÉRENCE ET SONT PRÉSUMÉES S'APPLIQUER À VOUS POUR LE BÉNÉFICIAIRE DE DEVOLUTIONS ET DE TOUT CONTRIBUTEUR AUX LOGICIELS LIBRES (SELON LE CAS).

11. Limitations de responsabilité

- (a) Limitation de responsabilité. DANS LA PLUS GRANDE MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, EN AUCUN CAS DEVOLUTIONS NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE À VOTRE ÉGARD DE TOUTS DOMMAGES, PRÉJUDICES, PERTES, DÉPENSES OU FRAIS SUBIS EN LIEN AVEC LA CONVENTION OU VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL. LA PRÉSENTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE INDÉPENDamment DE LA NATURE DE LA CAUSE, QUE CELLE-CI SOIT CONTRACTUELLE, EXTRA-CONTRACTUELLE OU STATUTAIRE. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ UNE EXCLUSION OU LIMITATION DE RESPONSABILITÉ PRÉVUE À CETTE CONVENTION NE PEUT ÊTRE VALIDE OU EXÉCUTOIRE EN VERTU DES LOIS APPLICABLES, CETTE EXCLUSION OU LIMITATION DEVIENDRA INOPPOSABLE DANS LA SEULE LIMITE DE SON INAPPLICABILITÉ, ÉTANT ENTENDU QUE LES AUTRES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS PRÉVUES AUX PRÉSENTES DEMEURERONT ENTIÈREMENT VALIDES ET EXÉCUTOIRES. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS DEVOLUTIONS NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES DÉCOULANT DE VOTRE DÉFAUT DE PROCÉDER À LA SAUVEGARDE RÉGULIÈRE DE VOS DONNÉES, DE PROCÉDER À LA VÉRIFICATION RÉGULIÈRE DE CES SAUVEGARDES ET DE METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ET MESURES DE SÉCURITÉ EFFICACES À L'ÉGARD DE VOS ORDINATEURS.
- (b) Exclusion des dommages indirects et consécutifs. DANS LA PLUS GRANDE MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, EN AUCUN CAS DEVOLUTIONS NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE À VOTRE ENDROIT POUR (i) TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF, INCIDENT, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, (ii) TOUT DOMMAGE LIÉ À L'INTERRUPTION DES AFFAIRES OU À LA PERTE DE REVENUS, DE PROFITS OU D'ACHALANDAGE, (iii) TOUT DOMMAGE RELIÉ AUX ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE, À DES FAILLES DE SÉCURITÉ, À LA PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES, FICHIERS OU PROGRAMMES INFORMATIQUES, POUVANT DÉCOULER, DANS CHAQUE CAS, DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL, DE LA FOURNITURE OU DU DÉFAUT DE FOURNIR UN SUPPORT OU AUTRES SERVICES, OU EN RAISON DE TOUTE AUTRE CAUSE, QUE CELLE-CI SOIT D'ORIGINE CONTRACTUELLE, EXTRA-CONTRACTUELLE OU STATUTAIRE, MÊME SI DEVOLUTIONS AVAIT ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

12. Terme et résiliation

- (a) Terme de la Convention. Cette Convention prend effet dès le moment où vous en acceptez les termes ou installez le Logiciel sur votre Ordinateur, selon le cas, et demeure en vigueur jusqu'à ce que vous cessiez d'utiliser le Logiciel ou à l'expiration ou la résiliation de votre Licence, le cas échéant.
- (b) Résiliation de la Convention. Devolutions peut résilier la Convention 30 jours après vous avoir envoyé un avis de défaut important dans la mesure où ce défaut n'a pas été corrigé à l'intérieur de ce délai. Tout frais prépayé à l'égard de votre Licence sera alors conservé et ne pourra être remboursé.
- (c) Effet de la résiliation. Suivant la résiliation de la Convention, quelle qu'en soit la raison, la Licence sera automatiquement annulée et vous devrez immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toute copie en votre possession ou sous votre contrôle.
- (d) Survie de certaines dispositions. Les articles 3 (« Restrictions liées à la Licence »), 7 (« Titre, rétention des droits et propriété intellectuelle »), 8 (« Logiciels libres »), 9 (« Représentations et indemnisation »), 10 (« Garantie limitée »), 11 (« Limitations de responsabilité »), 12 (« Terme et résiliation ») et 14 (« Dispositions générales ») survivront la résiliation de la Convention, en addition aux autres dispositions de la Convention qui doivent

nécessairement y survivre afin de donner effet à ses finalités et aux intentions des parties exprimées aux présentes.

13. Amendements

Devolutions se réserve le droit d'amender et de mettre à jour la Convention de temps à autre et de publier toute version amendée sur son site web accompagnée d'un avis informant que des modifications ont été apportées. La Convention telle qu'amendée s'appliquera automatiquement à vous au moment du renouvellement de votre Licence ou votre installation d'une Mise à jour. Cette Convention ne peut être amendée autrement, sauf par le biais d'une entente écrite signée par un représentant autorisé de chaque partie.

14. Dispositions générales

- (a) Droit applicable; Jurisdiction. Cette Convention est régie et interprétée en vertu des lois de la province de Québec, Canada, sans référence aux principes et règles de conflits de lois. Cette Convention n'est pas régie par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue.
- (b) Règlement des différends – CLAUSE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE. Dans l'éventualité où nous n'arrivons pas à résoudre un différend avec vous après avoir tenté de le faire de façon informelle, chaque partie s'engage et s'oblige à résoudre tout(e) réclamation, dispute, différend ou controverse (excluant tout recours en injonction) issu(e) de la Convention ou en lien à toute violation de celle-ci sous l'égide exclusive du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial, par voie d'arbitrage et à l'exclusion des tribunaux, conformément à son Règlement général d'arbitrage commercial alors en vigueur. L'arbitrage sera tenu devant un seul arbitre à Montréal, Province de Québec, dans la langue française si les parties en conviennent d'un commun accord ou, à défaut, dans la langue anglaise. La décision de l'arbitre sera finale, exécutoire et sans possibilité d'appel. Chaque partie devra assumer en parts égales les frais d'arbitrage (à l'exception des frais et honoraires de leurs procureurs respectifs). Malgré ce qui précède, rien aux présentes n'empêche une partie d'intenter un recours en injonction ou autres mesures provisoires devant les tribunaux afin de protéger ses droits et intérêts, incluant pour fin de prévenir ou faire cesser tout(e) violation ou détournement de ses droits de propriété intellectuelle, et les parties conviennent de soumettre tout tel recours aux tribunaux compétents ayant juridiction dans le district de Montréal, province de Québec, à l'exclusion de tout autre tribunal. Chaque partie renonce par les présentes à invoquer toute défense ou intenter toute requête fondée sur le manque de juridiction personnelle ou le *forum nonconveniens* dans le cadre de toute procédure intentée devant ces tribunaux.
- (c) Données à caractère personnel. Sauf tel que décrit dans la Politique relative à la vie privée de Devolutions disponible au <https://devolutions.net/fr/legal>, dont les dispositions pertinentes sont incorporées à la Convention pour en faire partie intégrante, Devolutions ne collecte, n'utilise ou ne traite aucune de vos Données à caractère personnel par l'entremise ou en lien avec votre accès au Logiciel ou son utilisation. Dans la mesure où vous utilisez le Logiciel pour collecter, utiliser ou traiter des Données à caractère personnel, vous demeurez entièrement responsable de prendre toutes mesures appropriées afin de vous conformer aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et des Données à caractère personnel.
- (d) Invalidité partielle. Si une disposition de la Convention est déclarée illégale, nulle, ou inapplicable pour quelque raison que ce soit par un tribunal compétent, telle disposition devra alors continuer de recevoir application dans les limites permises par la loi afin de donner effet autant que possible à l'intention des parties, et les autres dispositions de la Convention continueront de s'appliquer et de recevoir leur plein effet.
- (e) Administration des exportations. Le Logiciel peut être soumis à des lois et réglementations du Canada, des États-Unis ou d'autres juridictions en matière d'exportation, incluant celles de votre pays d'origine. Vous vous engagez à vous conformer à ces lois afin de faire en sorte que le Logiciel ne soit pas : (i) utilisé ou exporté, directement ou indirectement, en violation de ces lois; (ii) utilisé ou relié à une intention d'être utilisé à des fins prohibées par ces lois, incluant, sans s'y limiter, la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Sans limiter la généralité de ce qui précède, vous confirmez ne pas faire partie des personnes ou entités non

autorisées nommées sur les listes établies par les gouvernements du Canada et des États-Unis, et que vous ne permettez à aucune tierce partie d'accéder, d'utiliser ou d'exporter le Logiciel dans un pays assujéti à un embargo du Canada, des États-Unis ou de votre pays d'origine.

- (f) Force majeure. Aucune partie n'est réputée être en défaut ou autrement responsable en cas de tout délai ou défaut d'exécution de ses obligations prévues à cette Convention (autres qu'une obligation de paiement) en raison d'un événement de force majeure ou de toute autre cause imprévisible hors de son contrôle raisonnable.
- (g) Non-exercice des droits. Le défaut d'une partie d'exercer l'un ou l'autre de ses droits en vertu de la Convention ne constitue aucunement une renonciation par cette partie à l'exercice ultérieur de ces droits. La renonciation d'une partie à l'égard d'un défaut en vertu de la Convention ne constitue pas une renonciation à l'égard de tout autre défaut en vertu de celle-ci. Afin d'être valide, une renonciation doit être donnée par écrit et de façon explicite par un représentant autorisé de la partie acceptant de renoncer à son droit.
- (h) Choix des recours. Tous les droits et recours prévus aux présentes ou découlant de la loi sont cumulatifs et peuvent être exercés seuls ou de façon concurrente sauf indication contraire dans les présentes. Le manquement par l'une des parties à faire valoir toute disposition des présentes n'empêchera pas son exercice ultérieur.
- (i) Portée. Cette Convention est au bénéfice et lie les parties aux présentes ainsi que leurs successeurs et ayants cause respectifs.
- (j) Entente complète. Chaque partie a lu la Convention, a eu l'occasion d'obtenir l'avis d'un conseiller juridique indépendant, accepte d'être liée par la Convention et convient que celle-ci constitue l'entente intégrale entre les parties relativement à l'utilisation du Logiciel et aux autres objets couverts aux présentes. Cette Convention a préséance sur toutes propositions, négociations et communications, verbales ou écrites, entre les parties relativement aux objets des présentes, à moins d'une entente écrite à l'effet contraire.